

DEFENDONS L'ÉTAT DE DROIT CONTRE LA FASCISATION ! NON AU PERMIS DE TUER !

Le 7 juillet 2026, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi n°691, dite « permis de tuer ». Portée initialement par un député LR, reprise des vieilles revendications de l'extrême droite, elle a été validée grâce à la collusion du bloc macrono-lepéniste : les voix du centre macroniste, de la droite et du Rassemblement national se sont unies pour instituer une présomption d'usage légitime des armes par les policiers et gendarmes. Concrètement, tout tir – même mortel – sera désormais présumé légal. C'est à la victime, à sa famille ou aux enquêteurs de prouver le contraire. L'État n'a plus à justifier l'usage de la force létale. Comme l'a dit le ministre Laurent Nuñez : « On supposera que l'usage fait d'une arme par un policier est légitime. » Une inversion pure et simple de la charge de la preuve !

Cette loi viole l'égalité républicaine (article 6 de la Déclaration de 1789) : aucun autre citoyen ne bénéficie d'une telle impunité. Elle contredit la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme, qui impose à l'État de prouver la nécessité et la proportionnalité de tout tir. Elle paralyse les enquêtes : plus de garde à vue systématique, plus de conservation des preuves (caméras-piétons, vidéos, radio). Les familles de victimes, déjà confrontées à l'opacité, se retrouvent sans recours. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2024, 66 personnes ont été tuées lors d'interventions policières, dont 27 par arme à feu – un record depuis 1967.

La France est déjà le pays de l'Union européenne où les forces de l'ordre tuent ou blessent le plus. Depuis la loi de 2017 qui a élargi les conditions de tir, les morts s'accumulent (Nahel, Souheil El Khalfaoui et tant d'autres). Cette nouvelle présomption ne peut qu'aggraver le bilan.

Face à cette dérive, une pétition officielle sur le site de l'Assemblée a recueilli plus de 730 000 signatures ! Pourtant, le 21-22 juillet, la commission des lois, dominée par le même bloc macrono-lepéniste, l'a classée purement et simplement sans débat, par 35 voix contre 21.

730 000 citoyennes et citoyens méprisés. La démocratie bafouée, la nation bâillonnée. Ce n'est pas un hasard. La même logique autoritaire a produit une autre loi liberticide visant à restreindre l'accès aux réseaux sociaux. Le 14 août 2026, le Conseil constitutionnel l'a censurée, jugeant qu'elle portait une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression et au respect de la vie privée. Preuve que même les sages de la rue de Montpensier doivent parfois freiner la dérive. **Ce « permis de tuer » n'est pas une protection des policiers : c'est une attaque contre le peuple, une invitation à tirer davantage, une rupture avec le principe selon lequel nul n'est au-dessus des lois. Des magistrats, avocats, la Défenseure des droits, la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux syndicats le dénoncent. Refusons l'impunité !**

Ce texte ne vient pas de nulle part. Il s'inscrit dans une logique plus large de fascisation qui accompagne la militarisation et l'engagement croissant de la France, tout comme les autres pays de l'UE, dans les conflits mondiaux. Alors que les tensions s'intensifient chaque jour sur le front de l'Est entre l'OTAN et la Russie par l'Ukraine interposée, et que la guerre se globalise aux Proche et Moyen-Orient, les pouvoirs ont besoin d'un appareil répressif intérieur capable d'empêcher toute contestation, massive ou pas. Cela afin de pouvoir intensifier l'économie de guerre qui exacerbe partout l'exploitation des travailleurs et les tensions sociales. Dans un contexte de mondialisation de la guerre, tout mouvement social, toute contestation de la politique étrangère, toute grève ou manifestation contre la précarité ou les choix budgétaires militaires deviennent potentiellement « subversives ». La police n'est plus exclusivement en charge de la sécurité publique et de l'ordre républicain : elle est pensée, structurée comme l'instrument de contrôle d'une population que l'on prépare à accepter sacrifices et restrictions au nom de la sécurité. L'histoire nous l'enseigne : les régimes qui s'engagent dans des conflits majeurs, qui exploitent davantage leur population, durcissent d'abord leur appareil répressif intérieur pour étouffer les voix dissidentes. La présomption d'usage légitime des armes n'est pas un « détail technique », c'est un rouage d'état policier, répressif, fascisant.

Nous exigeons le retrait de cette loi scandaleuse et hyper dangereuse. Nous soutenons la grande marche nationale unitaire à Paris et toutes celles qui se feront en Province.

Nous appelons les travailleurs, à DEFENDRE L'ÉTAT DE DROIT AUJOURD'HUI, SINON IL N'EXISTERA PLUS DEMAIN ! La vie vaut plus que l'impunité. Non au permis de tuer !

